



Vente de terrains

Par michel85

suite a la vente de terrains que le numéro d une parcelle , est plus le bon que suite a une division faite par le cadastre en 1983 et une division faite par un geometre en 1985 mais nous avons signe aucun documents est ce normal et legal

Modération : les bénévoles étant des être humains, merci de respecter les règles de politesse

Par Nihilscio

Bonjour,

Je n'ai rien compris.

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Veuillez reformuler votre question.

Si vous avez du mal : faites vous aider pour rédiger clairement et poliment.

Par michel85

michel 85

bonjour,

désoler et veuillez m' excuser j'ai envoyer le message trop vite